



## HONORAIRES DES SERVICES LOCATIONS ET GESTION LOCATIVE

VALABLES A PARTIR DU 01/01/2023

### LOCATION

#### A/ Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail :

- **Habitation et professionnel mixte** : 8.00 € TTC / m<sup>2</sup> (soit 6.67 € HT) pour chaque partie
- **Professionnel** : 14.40 % TTC sur le loyer annuel (soit 12.00 % HT) à la charge du preneur sauf convention contraire.
- **Commercial** : 12.00 % TTC (soit 10.00 % HT) du loyer principal de la première année + 1.20 % TTC du loyer principal (soit 1.00 % HT) par année supplémentaire à la charge du preneur sauf convention contraire.

#### B/ Honoraires de réalisation d'état des lieux :

- **Habitation et professionnel mixte** : 3.00 € TTC / m<sup>2</sup> (soit 2.50 € HT) pour chaque partie
- **Professionnel et commercial** : 6.72 % TTC sur le loyer annuel (soit 5.60 % HT) à la charge du preneur sauf convention contraire.

#### C/ Frais d'entremise et de négociation :

- **Habitation et mixte professionnel** : 150.00 € TTC (soit 125.00 € HT) à la charge du propriétaire.

#### D/ Honoraires location de garage :

- **Frais de dossier forfaitaires** : 80.00 € TTC (soit 66.67 € HT) pour chaque partie.

### GESTION LOCATIVE

#### A/ Honoraires de gestion courante

- **8.40 % TTC** (soit 7.00 % HT) sur toutes les sommes encaissées.  
Ces honoraires peuvent être modulés.

#### B/ Protection des revenus :

- **Garantie des loyers impayés et dégradations** : 3.90 % sur toutes les sommes encaissées.

#### C/ Tarif des vacances :

	Heures d'ouverture de l'agence		En dehors des horaires d'ouverture	
	HT	TTC	HT	TTC
Gérant ou responsable	54,17	65,00	108,33	130,00
Collaborateur	37,50	45,00	83,33	100,00

#### D/ Coordination des travaux :

- 4.20 % TTC (soit 3.50 % HT). Ces honoraires rémunèrent le surcroît de travail administratif et comptable imposés par les travaux décidés. Le mandataire ne peut être assimilé à un maître d'ouvrage.

#### E/ Déclaration Fiscale : établissement d'un document récapitulatif en vue de la déclaration des revenus fonciers selon éléments donnés

- 68.00 € TTC (soit 56.67 € HT) par immeuble avec un lot + 25.00 € TTC (soit 20.83 € HT) par lot principal supplémentaire dans le même immeuble et faisant l'objet d'un bail distinct (logement ou stationnement)

#### F/ Honoraires n'entrant pas dans le cadre de l'administration courante :

- Frais de constitution de dossier contentieux locataires (huissier, avocat...) : 90.00 € TTC (soit 75.00 € HT).
- Frais de gestion sinistre d'assurance : 60.00 € TTC (soit 50.00 € HT).
- Gestion des diagnostics : 20.00 € TTC par bien (soit 16.66 € HT) quelque soit le nombre de diagnostics à commander.
- Rédaction d'un congé à l'initiative du bailleur : 150.00 € TTC (soit 125.00 € HT)